

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUIN 2017

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, M. CHEYNET, Mme VIAL, M. DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mme LISBERNEY, MM. CLAME, BERGERET, Mmes BARDE, NEEL, ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD et BABAD.

Absents : Mmes CARON, GAULARD, NOYERIE et MOLINA, MM. VALADOUX, PALCZYNSKI, MALLET, GUICHARD et MASSON.

Pouvoirs :

Mme CARON	qui a donné pouvoir à	Mme LISBERNEY,
Mme GAULARD	qui a donné pouvoir à	Mme VIAL,
Mme MOLINA	qui a donné pouvoir à	M. CLAME,
M. VALADOUX	qui a donné pouvoir à	Mme BALANDRAS,
M. PALCZYNSKI	qui a donné pouvoir à	M. CHEYNET,
M. MALLET	qui a donné pouvoir à	Mme BARDE,
M. GUICHARD	qui a donné pouvoir à	M. BABAD,
M. MASSON	qui a donné pouvoir à	Mme BENNIER.

La séance est ouverte à 20h05 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Madame BALANDRAS est élue à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 15 mai, qui est adopté à l'unanimité. Aussitôt après, Madame BENNIER évoque la réunion du 7 juin avec les PPA, pour laquelle aucun des membres de la commission urbanisme n'a été convoqué, alors que cette date annoncée au Conseil du 15 mai, restait à confirmer. Elle affirme son manque de confiance envers l'Adjointe à l'urbanisme et le Maire et demande à ce dernier de la rappeler à l'ordre, voire de lui retirer sa délégation.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il n'y a pas eu de convocation et regrette de n'avoir pas confirmé la date, même si dans son esprit, elle serait nécessairement maintenue dans la mesure où c'est la commune qui l'avait fixée et qu'elle y avait invité les PPA. Il promet de se pencher sur cette question.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Depuis la réunion du mois de mai dernier, Monsieur le Maire a signé 6 contrats de prestations de services et aucun contrat de concession funéraire.

Entreprises	Objet	Montant TTC
DRTP	Maintenance éclairage public	21 492,14 €
La Banque Postale	Emprunt 2017	700 000,00 €
PACT Automatismes	Remplacement des menuiseries à Châteauvieux et J. Fert	58 966,80 €
AUBONNET et Fils	Remplacement du sol sportif à Châteauvieux	56 413,20 €
FINAS	Mise en conformité de la chaufferie de la Mairie	35 557,20 €
La Caisse d'Epargne	Ligne de trésorerie 2017/2018	500 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

• Renouvellement d'un bail communal

Depuis le printemps 2014, Eric VILLEMAIN, agent des services techniques municipaux, occupe un appartement communal au-dessus de la Mairie. Il conviendrait désormais de renouveler son bail pour les 3 prochaines années et d'actualiser son loyer, soit 443,75 €, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

A une question de Monsieur EYRAUD sur le devenir du bail en cas de mutation de l'agent, Monsieur CHEYNET lui confirme qu'il serait demandé à ce dernier de quitter l'appartement dans un délai raisonnable.

- **Signature d'une convention de partenariat avec la CCI de l'Ain et l'UCAR**

Parmi les actions de soutien au commerce des centres-villes et villages, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain peut réaliser des « études signalétique » afin d'optimiser la visibilité et l'accessibilité aux boutiques et aux stationnements. Ainsi, on s'est aperçu que l'école maternelle du Brêt n'était pas signalée sur la commune.

En concertation avec l'Union Commerciale et Artisanale et la commune de Reyrieux, un diagnostic sera effectué et assorti de propositions d'amélioration, pour un coût de 4 850 €, lequel sera intégralement supporté par la CCI. Madame BENNIER demande où en est la redynamisation du centre-ville, Monsieur le Maire lui répond qu'il compte 9 rencontres avec des repreneurs potentiels et que le liquidateur judiciaire a fixé le 30 juin 2017, comme date-butoir de réception des offres.

Même si la commune souhaiterait le maintien d'un commerce alimentaire, elle n'a qu'une voix consultative dans ce dossier. Très intéressée pour réinvestir son ancien local, l'enseigne VIVAL pourrait se mobiliser sous 15 jours. La commission travaux et l'UCAR, qui comptait 14 membres en 2015/2016, se saisiront des conclusions de l'étude, le Conseil validant à l'unanimité les termes de la convention.

- **Avis sur la prise d'actions de la SEMCODA**

Détentrices de 667 actions de la SEMCODA, la commune de Reyrieux s'est vue proposer par celle-ci, d'en acquérir 31 supplémentaires, au prix unitaire de 325 €. Cette proposition s'inscrit dans une démarche d'augmentation du capital de la société de 2,054 millions d'euros, de 44,647 à 46,701 millions d'euros.

Ceci exposé, Monsieur le Maire annonce qu'il ne souhaite pas que la commune poursuive sa prise d'actions, auprès d'un partenaire mi-public, mi-privé. Madame BENNIER estime que Reyrieux n'a pas les moyens d'acheter des actions et attend de la SEMCODA, qu'elle propose plutôt des logements à loyers modérés. Madame BALANDRAS reconnaît que les 2 derniers programmes de la SEMCODA (9 et 4 logements, livrés en 2017) correspondaient à des PLS (logements peu aidés et donc, assez chers), mais que les 24 appartements de la Gare, livrés en 2016, correspondaient à des PLAI (plus aidés et donc nettement moins chers, mais avec des plafonds de revenus contraignants). Ainsi, le loyer incluant l'eau chaude et le chauffage s'établissait de 300 € pour un T2, à 500 € le T3 et 650 € le T4.

Madame BENNIER propose de vendre les actions de la SEMCODA que la commune possède, dans la mesure où sa trésorerie n'est pas bonne. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est pourtant maîtrisée. A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas acheter de nouvelles actions.

II. URBANISME ET TRAVAUX

- **2 demandes de subvention pour des travaux d'accessibilité et d'aménagement routier**

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'Ad'AP, il serait possible d'obtenir une aide de l'Etat sur ces dépenses liées à l'accessibilité, par le biais de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux.

A cet égard, le montant des travaux prévu pour la 2^{ème} tranche triennale de 2019 à 2021, s'élèverait à 34 396,44 € HT, d'où une demande de subvention de 6 879,29 € (soit 20 %), reprise dans le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses HT		Recettes HT
Travaux	34 396,44 €	DETR 2018 (travaux 2017)	6 879,29 €
		Commune	27 517,15 €
TOTAL	34 396,44 €		34 396,44 €

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de trottoirs dans la Grande rue, prévus en 2018, vont faire l'objet d'une consultation, après que le Syndicat des Eaux aura procédé à des travaux sur son réseau, mais avant que le département ne refasse la bande de roulement, du plateau-traversant au-dessus de la Mairie jusqu'au feu de Balmont.

A concurrence de 15 % et au titre des amendes de police, la subvention du Conseil Départemental pourrait être la suivante :

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant
Travaux de sécurisation	47 955,00 €	Département (environ 15 %)	7 193,25 €
		Commune	40 761,75 €
TOTAL	47 955,00 €	TOTAL	47 955,00 €

Madame BENNIER s'interroge sur le sens de circulation de la rue de la Place, l'importance du trafic se partageant entre les écoles et les commerces s'avère dangereux. Monsieur le Maire rappelle que cette modification du sens de circulation avait pourtant été adoptée en commission travaux, tandis que pour Monsieur BERGERET, il faudrait sécuriser les modes doux de déplacement des parents.

Selon Monsieur EYRAUD, les commerçants préféreraient rétablir le sens initial de circulation, de l'église vers l'opticien, ce qui permet de mieux voir les commerces de la Place. Pour Monsieur BERGERET, « ce plan de circulation, c'est l'Arlésienne ». Monsieur BABAD propose de questionner la population avant de confier le dossier à un maître d'œuvre. Monsieur le Maire souhaite que l'étude soit réalisée d'une manière globale, sur l'intégralité du territoire de la commune, afin de déterminer également, les flux entrants et sortants. A l'unanimité, les 2 demandes de subvention sont validées par le Conseil.

• Retour sur le groupement de commande en matière d'électricité

Par une délibération du 21 avril 2015, la commune de Reyrieux avait décidé d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés, Groupement proposé et porté par le SIEA, pour une durée de 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par rapport à la première convention, les évolutions sont les suivantes :

- Elargissement à tous les établissements publics (EPA, EPIC) en complément des communes, CCAS et EPCI (SIVOM, SIVOS, SIVU...),
- Clarification des conditions de retrait des membres,
- Fixation de la durée de la convention basée sur un accord-cadre de 4 ans composé de 2 marchés subséquents de 2 ans chacun,
- Evolution de la formule de participation permettant :
 - 1) d'obtenir une répartition la plus juste et la plus équitable possible du coût annuel, l'objectif du groupement d'achat étant de mutualiser les coûts de gestion,
 - 2) de profiter de l'effet volume.

L'analyse financière a démontré que le coût annuel de gestion du groupement d'achat d'électricité, actuellement composé de 334 Points De Livraison (PDL) est de 36 Euros / PDL / an maximum. En toute logique et suivant la quantité de membres qui rejoindront le groupement, cette participation a vocation à être revue à la baisse.

Le projet de convention sera validé en bureau syndical du SIEA le 30 Juin prochain, et sera mis en œuvre le 1^{er} janvier 2018, début de fourniture du prochain marché subséquent. Entre 2015 et 2016, les gains s'échelonnent entre -0,7 % (école Jacques Fert + gymnase), -7,6 % (le Galet), -7,8 % (maternelle) et -12,2 % (CTM et cuisine centrale)

A l'unanimité, les modifications apportées à la convention, sont validées.

• Approbation du CRAC de la ZAC du Brêt et des Prés de Villard

Conformément à la loi SRU et à l'article 27 du traité de concession avec le groupement OPAC du Rhône/Dynacité, l'aménageur de la ZAC doit présenter chaque année le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité, qui dispose d'un délai d'un mois pour y répondre. Ce document était consultable dans le bureau du DGS et Monsieur le Maire reprend sa composition :

- un état financier de l'année 2016, qui s'élève à 2,5 millions, avec un solde positif d'un peu plus de 16 300 €,
- un tableau récapitulatif des acquisitions de terrains, arrêté au 31 décembre 2016 et portant sur 22 parcelles (prix unitaire et au m² inclus), représentant plus de 5,5 hectares pour un montant de 1,847 million d'euros + 142 000 € d'indemnités,
- un budget prévisionnel de l'opération (15,948 millions HT, soit + 400 000 € qu'au 31 décembre 2015 : + 280 000 € en participation et + 120 000 € en résultat), prévue sur une période de 13 années, soit jusqu'en 2029,

-une série de plans (situation, masse et périmètre),
 -enfin, une note de conjoncture, détaillant les procédures et études en cours, l'avancée de la maîtrise foncière (supérieure à 73 %), la rémunération de l'aménageur (0,925 millions d'euros HT sur 13 années, dont 82 314 € pour 2016), les travaux à venir.

Monsieur le Maire confirme à Madame BENNIER que l'enquête publique sur la ZAC, aura lieu après le vote du PLU et que la ZAC fera l'objet de développements lors de la commission générale du 27 juin prochain.

Monsieur EYRAUD aurait souhaité que la synthèse effectuée par le Maire, puisse être intégrée au projet de délibérations.

Par 18 voix pour et 8 contre, le CRAC de l'année 2016 est adopté.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Décision modificative n°3**

Depuis le vote du budget et le Conseil municipal du 15 mai 2017, Monsieur l'Adjoint aux finances propose d'effectuer des ajustements en investissement et fonctionnement, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
022-01 dépenses imprévues	-194,00 €		
023-01 Virement à la section d'investissement	-18 651,00 €		
678-212 Autres charges exceptionnelles	180,00 €		
678-30 Autres charges exceptionnelles	14,00 €		
739223-01 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (non versé depuis 2013, il s'élève à 167 000 € pour la CCDSV, dont 109 000 € pour les seules communes. Il se calcule sur le nombre d'habitants et le potentiel financier).	18 651,00 €		
	0,00 €		0,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
020-01 Dépenses imprévues	-22 367,40 €	021-01 Virement de la section de fonctionnement	-18 651,00 €
2031-212-523 Groupe scolaire écoquartier	-143 645,80 €	10223-01 TLE	-201 473,07 €
2313-212-523 Travaux Groupe scolaire écoquartier	143 645,80 €	10226-01 Taxe d'aménagement	201 473,07 €
21568-822-478 Autre matériel et outillage incendie	-5 000,00 €		
21568-822-467 Autre matériel et outillage incendie	5 000,00 €		
2184-020-453 Acquisition mobilier Mairie	3 230,40 €		
2188-020-453 Acquisition matériel divers Mairie	486,00 €		
	-18 651,00 €		-18 651,00 €

Monsieur le Maire précise que le montant du FPIC n'était pas anticipable par la commune et n'avait pas été anticipé par la CCDSV. Monsieur BERGERET ne comprend pas que l'Etat encourage le regroupement de communes et d'EPCI, puis les « matraque » fiscalement par la suite.

Monsieur EYRAUD évoque le coût annoncé du départ d'Intermarché, estimé à 300 000 €. Par 20 voix pour et 6 contre, la décision modificative n°3 est adoptée par le Conseil.

- **Modification de la base de calcul des indemnités des élus**

Pour rappel, 2 délibérations des 15 avril et 20 juin 2014 avaient fixé le montant des indemnités des élus municipaux, en référence l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1015 points (indice majoré 821). A compter du 1^{er} janvier dernier, celui-ci a été remplacé par l'indice brut terminal 1022, soit un indice majoré de 826.

Aussi est-il proposé de reconduire les mêmes pourcentages, ce que le Conseil accepte par 20 voix pour et 6 abstentions, sur la base suivante :

Elus	Maxi	Décision de 2014	Augmentation nette mensuelle 2017
Maire	55 %	49,5 %	Environ 14 €
Adjoints	22 %	19,5 %	Environ 5,70 €
Délégués	6 %	5 %	Environ 1,40 €

- **Retour sur les primes liées aux consultations électorales**

Depuis le Conseil du 20 février dernier qui avait institué un nouveau système de calcul pour les scrutins de l'année 2017, il a été décidé de reconduire le roulement de 4 personnes pour les 2 tours des élections législatives, ce qui permettra d'avoir à nouveau, un agent de permanence tout au long de la journée.

Aussi, le coefficient passerait de 1,60 à 2,14 afin d'intégrer cette présence accrue et le temps supplémentaire effectué lors du 1^{er} tour des présidentielles, ce que le Conseil valide à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-PLU : Monsieur le Maire rappelle que le projet sera présenté aux élus lors d'une commission générale le 27 juin 2017 à 20 heures, puis soumis à leur vote le 3 juillet. Afin d'améliorer l'accueil des élus et du public, il annonce que ce Conseil aura lieu exceptionnellement à la salle de la Paissière. Monsieur BABAD rappelle qu'en début de séance, il a distribué un document sur le PLU et qu'il reste à la disposition des élus pour tout complément d'information. Monsieur le Maire accepte qu'il soit évoqué en Commission générale.

-Canicule : la Préfecture a déclenché aujourd'hui l'alerte canicule, Madame BALANDRAS expose que 3 membres du CCAS vont procéder à la visite régulière des personnes fragiles, après l'envoi d'un courrier les informant du contact à venir. Tout signalement est à effectuer auprès de Madame ESPARRON, en Mairie.

-Voyage des Anciens : Il s'est effectué dans de bonnes conditions le 15 juin, avec l'organisation appréciée de Mesdames BENNIER et BUTAUD. Les 112 participants n'ont exprimé que des retours très positifs.

-Remerciements : le Cercle de l'amitié remercie les élus pour la subvention accordée. Monsieur le Maire exprime sa gratitude aux chasseurs et agriculteurs, qui apportent leur aide pour la capture d'animaux en divagation ou la prise en charge de leurs dépouilles.

-TAP : Monsieur le Maire annonce que les nouvelles concernant la reconduction des financements, ne sont pas forcément favorables, mais tout cela reste à confirmer. Si rien ne changera pour l'année 2017/2018, une analyse est en cours afin d'optimiser les activités périscolaires à partir de l'année suivante.

-Social : Madame BALANDRAS rappelle que le Lion's Club de Trévoux avait proposé un séjour estival d'une semaine dans un centre de vacances à Valloire, à un enfant qui ne partirait pas en vacances l'été. Finalement, ce seront 2 enfants qui en bénéficieront et une réunion de préparation est programmée le 20 juin 2017 à 18 heures en Mairie, avec les familles, le Lion's Club et le CCAS.

-Sports : il est prévu qu'une étape du Tour de l'Ain passe à Parcieux, Reyrieux pour une arrivée à Trévoux le 9 août 2017. Monsieur DUMONT signale qu'il manque une vingtaine de signaleurs pour sécuriser les 14 carrefours entre 15h30 et 16h30. Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès de Madame ESPARRON, en Mairie. Par ailleurs, le CSR football fêtera ses 70 ans le samedi 24 juin prochain.

-Sornettes : en réponse à Monsieur EYRAUD, Monsieur CHEYNET explique que cette première édition de spectacles dans la ville, a attiré plus d'une centaine de personnes et que tout s'est bien passé. Madame BALANDRAS précise que 9 spectacles différents étaient proposés, attirant chacun entre 20 et 30 personnes. Elle cite l'exemple de la commune de Saint-Yan qui a développé le même concept et se retrouve désormais à refuser du public.

Pour Monsieur CHEYNET, c'est un autre projet et un format différent, qui ne peuvent être comparés avec Faye. Madame BALANDRAS rappelle que la Place de la Mairie n'a été interdite au stationnement qu'à partir de 11 heures, puis la circulation a été bloquée (du rond-point de Châteaueux jusqu'à la place, 3 fois 20 minutes entre 19 et 21 heures. Cet événement n'a pas empêché le bar de rester ouvert et d'accueillir des clients et l'accès à la boulangerie a été maintenu jusqu'à 19 heures. Madame BENNIER lui propose de répondre en ce sens, au courrier des commerçants mécontents.

-Transports : Monsieur BABAD cite les propos du Député de la Verpillière, qui s'engageait à ce que le projet de Bus à Haut Niveau de Services voit le jour dans les 5 ans, s'il était réélu. Madame BARDE lui répond que la Région avance sur les études, tandis que Monsieur le Maire rappelle que le Député a annoncé l'abandon du projet de tram-train et monté un groupe d'action auprès du Préfet de Région afin d'avancer sur le planning, estimé entre 4 et 5 années. Pour Monsieur BERGERET, le SYTRAL devra également s'adapter et Madame VIAL explique que l'abandon du fret ferroviaire à Genay, a condamné le tram-train, ne le rendant plus obligatoire, d'autant que le BHNS coûterait plus de 30 % moins cher. Monsieur EYRAUD rappelle qu'il y a plusieurs années, il avait évoqué l'idées de navettes fluviales et redoute que l'accroissement de la population et le déclassement de l'A6, ne provoquent à moyen terme, de graves problèmes liés à la circulation (pollution, engorgement des voies, ...) et il évoque le repli sur d'autres gares du secteur, telles que Saint-Germain ou Mionnay. Monsieur le Maire admet que les stationnements à Mionnay sont bien saturés, mais ils pourraient être étendus. Madame VIAL rejoint Monsieur EYRAUD sur les problèmes de pollution, qui rendent nécessaires l'organisation de transports collectifs. A ce dernier qui propose d'envoyer un vœu du Conseil municipal au Président de la Région AURA, Monsieur le Maire et Madame VIAL lui répondent que la CCDSV a déjà émis un tel vœu, que des contacts avec le Département ont déjà été noués et qu'il faudra désormais atteindre l'échelon régional. Madame BENNIER s'interroge alors sur l'opportunité de voter un PLU, sans l'assurance que le BHNS arrive bientôt. Monsieur le Maire lui répond que celui-ci s'impose à la commune.

Le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 3 juillet 2017 à 20 heures, à la salle de la Paissière.

La séance est levée à 21h55.

La secrétaire de séance,
Catherine BALANDRAS

Le Maire,
Jacky DUTRUC